

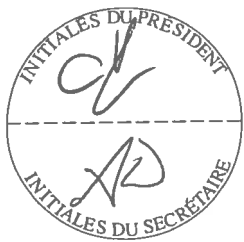
No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### ORDRE DU JOUR

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2016

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 FÉVRIER 2016
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
  1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
  - A) Tonnages de la période
  - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - A) Confirmation de l'augmentation des charges hydrauliques réservées / Entente tripartite RIADM-Ville de Lachute-RAEUCL
  - B) Ratification d'un mandat pour services professionnels juridiques pour l'année 2016
  - C) Mandat pour la tenue de la Journée Retour à la Terre 2016 et nomination des organismes
  - D) Abrogation de la résolution numéro 7-04-12 concernant le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables
  - E) Autorisation de signatures et d'ouverture de compte avec Financière Banque Nationale
  - F) Modification à un contrat de travail
  - G) Déclaration des gaz à effet de serre 2014 / Dépôt
  - H) Fiducie Desjardins - Rapport du fiduciaire 2015 / Dépôt
  - I) Compte rendu – Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 16 décembre 2015 / Dépôt
  - J) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
  - K) Mandat pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation pour l'augmentation du volume annuel et journalier du lixiviat rejeté au réseau de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

**Jeudi, le 17 mars 2016**

### **Séance ordinaire**

**Endroit** : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes  
Siège social

**Présents**: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Martin Charron, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

#### **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

#### **II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1-03-16**

Il est  
Proposé par : M. Richard Labonté  
Appuyé par : M. André Jetté  
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- adopté à l'unanimité

#### **III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 FÉVRIER 2016**

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2016.

**2-03-16**

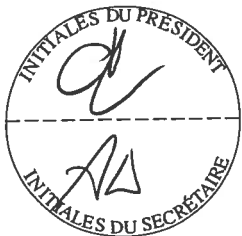
Il est  
Proposé par : M. Martin Charron  
Appuyé par : M. André Jetté  
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2016.

- adopté à l'unanimité

#### **IV- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

### VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

#### 1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

### VII- TRÉSORERIE

#### A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

#### B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-02-16 au 17-03-16, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-03-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 19-02-16 au 17-03-16, et ce, pour un montant de 165 655,17 \$.

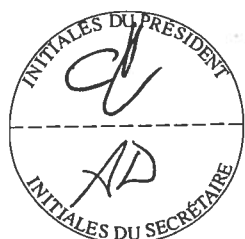
- adopté à l'unanimité

### VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### A) Confirmation de l'augmentation des charges hydrauliques réservées/Entente tripartite RIADM-Ville de Lachute-RAEUCL

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 25 mai 2004 entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), la Ville de Lachute et la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL) concernant les eaux usées provenant du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à Lachute;

CONSIDÉRANT que la RAEUCL, dont la Ville de Lachute est une municipalité membre, désire réaliser des travaux d'augmentation de capacité de traitement des eaux usées au cours de la prochaine année afin de rencontrer les exigences de rejet jusqu'en 2036;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la lettre du 25 janvier 2016 émise par la Ville de Lachute à la directrice générale de la RIADM, madame Andrea Daezli, demandant de confirmer si une augmentation des charges hydrauliques réservées s'avérait nécessaire dans le cadre de ladite entente tripartite;

CONSIDÉRANT la lettre du 15 mars 2016 de monsieur Gilles Neveu, directeur du service du Génie de la Ville de Lachute, estimant que les annuités estimées seraient d'environ 356 279,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires du lieu d'enfouissement, RCI Environnement (division de WM Québec inc.), procède au suivi des charges actuelles de lixiviat provenant du lieu d'enfouissement, et que ces charges excèdent les charges présentes à ladite entente tripartite;

4-03-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes :

1. confirme sa demande d'augmentation des charges hydrauliques réservées dans le cadre de l'entente tripartite entre la RIADM-Ville de Lachute-RAEUCL de 204 m<sup>3</sup>/j passant de 696 à 900 m<sup>3</sup>/j;
2. s'engage à payer les annuités applicables sur la base des coûts réels et des taux d'intérêt applicables.

- adopté à l'unanimité

B) Ratification d'un mandat pour services professionnels juridiques pour l'année 2016

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels juridiques du conseil et de la directrice générale de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre des opérations de ladite Régie;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçues de la firme d'avocats Draghia le 4 mars 2016;

5-03-16

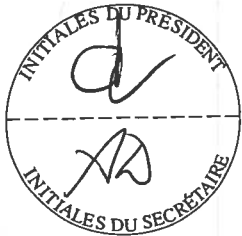
Il est

Proposé par: M. Martin Charron

Appuyé par: M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise la directrice générale à requérir, au besoin, toute consultation juridique requise pour ladite Régie auprès de M<sup>e</sup> Bogdan Draghia, avocat chez Draghia Avocats, le tout selon l'offre de services datée du 4 mars 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE le conseil de la Régie approprié, à cet effet, une somme maximale de 24 999 \$ taxes incluses au poste budgétaire n° 5127.

- adopté à l'unanimité

C) Mandat pour la tenue de la Journée Retour à la Terre 2016 et nomination des organismes

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se procurer du compost et d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue à l'écoagenda de la Régie pour le 21 mai prochain;

CONSIDÉRANT que la Régie devra encore une fois se procurer du compost chez un fournisseur externe, vu l'incapacité de GSI Environnement de respecter la fourniture de compost prévue à l'entente conclue avec la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier un mandat afin de voir à la préparation et la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit identifier l'organisme sur leur territoire respectif recevant ce support financier;

6-03-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Martin Charron

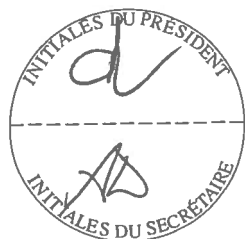
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa directrice générale, madame Andrea Daezli, afin d'engager et payer des dépenses liées à la tenue de la Journée Retour à la Terre 2016, soit, plus spécifiquement, l'achat et le transport de compost pour chacun des points de services, le paiement à RCI Environnement pour la gestion de cette activité, ainsi que d'autres frais connexes pouvant être nécessaires pour le bon déroulement de cette activité.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la liste suivante des organismes bénéficiant du support financier de la Régie dans le cadre de la Journée Retour à la Terre :

Lachute :	l'organisme Jusqu'au Bout;
Brownsburg-Chatham :	Club Optimiste;
Saint-André-d'Argenteuil :	École Saint-André;
Saint-Placide :	Groupe 14e Kitchissippi (AABP) Scouts de
Saint-Placide.	

- adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### D) Amendement à la résolution numéro 7-04-12 concernant le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT que l'utilisation de couches lavables et réutilisables doit être encouragée parce qu'elle contribue à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut verser une aide financière à une initiative qui favorise ainsi le bien-être de la population de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les conditions à remplir pour qu'une telle aide financière soit accordée;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaiterait idéalement encourager une ou des entreprises ayant leurs places d'affaires sur le territoire de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables a été adopté par le conseil de la Régie en 2012 par sa résolution numéro 7-04-2012;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes verse présentement une aide financière de 200 \$ par enfant pour l'achat de couches lavables et réutilisables sur présentation des documents suivants : copie de la facture montrant un achat d'au moins 550 \$, preuve de résidence du demandeur et copie de l'acte de naissance de l'enfant;

7-03-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE le montant minimum de l'achat de couches lavables et réutilisables soit amendé à 200 \$ à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

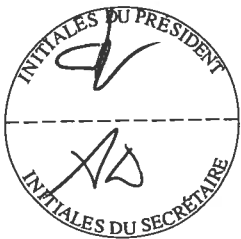
- adopté à l'unanimité

### E) Autorisation de signatures et d'ouverture de compte avec Financière Banque Nationale

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de changer de conseiller pour ses placements;

CONSIDÉRANT que la Régie a obtenu diverses propositions pour la gestion de son portfolio;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la directrice générale de la Régie, madame Andrea Daezli;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des représentants autorisés à signer pour et au nom de ladite Régie tous les documents relatifs à l'administration du nouveau compte auprès Financière Banque Nationale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un mandat pour l'ouverture de compte, les signatures et pour le suivi des placements;

8-03-16

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Martin Charron

et résolu

QUE monsieur Carl Péloquin, président, et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient autorisés à ouvrir un compte ou en faire la mise à jour chez Financière Banque Nationale, à signer, pour et au nom de ladite Régie, tous les documents relatifs à l'administration et à la mise à jour dudit compte;

QUE monsieur Carl Péloquin, président, et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient, par les présentes, autorisés et aient pleins pouvoirs d'acheter, de vendre, de céder et de transférer tout certificat de dépôt, obligation, certificat d'autres valeurs mobilières qui pourraient être enregistrés au nom de ladite Régie ou qui lui ont été cédés en date des présentes ou qui le seront de temps à autre;

QUE tous et chacun de ces transferts de valeurs enregistrées au nom de la Régie ou qui lui ont été cédés en date des présentes ou qui le seront de temps à autre, sont exécutés, ratifiés et confirmés par les représentants autorisés susmentionnés dans les présentes.

- adopté à l'unanimité

### F) Modification à un contrat de travail

CONSIDÉRANT la nomination de madame Andrea Daezli à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par la résolution numéro 7-11-15 du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'une modification au contrat de travail de madame Daezli s'avère nécessaire pour que ce contrat reflète de façon équitable le temps de travail effectivement nécessaire à la bonne exécution des tâches de premier fonctionnaire de la Régie;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant en ressources humaines, M<sup>e</sup> Raynald Mercille, et du président du Comité des ressources humaines et des affaires juridiques, monsieur Denis Lavigne;

9-03-16

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par: M. Richard Labonté

et résolu



**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la modification au contrat de travail de madame Andrea Daezli pour que sa charge de travail soit portée à trois (3) jours par semaine;

QUE cette modification entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> mars 2016;

QUE le président, monsieur Carl Péloquin, soit autorisé à signer le nouveau contrat de travail conformément aux politiques en vigueur à la Régie.

- adopté à l'unanimité

G) Déclaration des gaz à effet de serre 2014 / Dépôt

- Il y a dépôt de la déclaration des gaz à effet de serre soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à Environnement Canada pour l'année 2014.

H) Fiducie Desjardins – Rapport du fiduciaire 2015 / Dépôt

- Il y a dépôt du rapport du fiduciaire pour l'année 2015.

I) Compte rendu – Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 16 décembre 2015 / Dépôt

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 16 décembre 2015.

J) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours pour constituer et documenter plusieurs dossiers susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'un ou plusieurs recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget;

10-03-16

Il est

Proposé par: M. Martin Charron

Appuyé par : M. Richard Labonté

André Jetté

et résolu





No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture numéro 16-04 de la Société Raynald Mercille pour un montant total de 4 201,89 \$, taxes incluses pour des travaux réalisés entre le 1<sup>er</sup> et le 29 février 2016.

QUE les honoraires et frais requis en paiement de ces factures soient payés par l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

- adopté à l'unanimité

K) Mandat pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation pour l'augmentation du volume annuel et journalier du lixiviat rejeté au réseau de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale compte augmenter le volume annuel et journalier du lixiviat rejeté au réseau de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL) ainsi que modifier l'annexe 2 de l'Entente tripartite intervenue le 25 mai 2004 entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), la Ville de Lachute et la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL);

CONSIDÉRANT que cet exercice fera l'objet d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec;

11-03-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE mandat soit donné au président, monsieur Carl Péloquin, et à la directrice générale, madame Andrea Daezli, afin d'avoir recours à toutes les ressources nécessaires, professionnelles ou autres, dans le but de déposer une demande de certificat d'autorisation pour l'augmentation du volume annuel et journalier du lixiviat rejeté du lieu d'enfouissement technique de la Régie vers le réseau de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute.

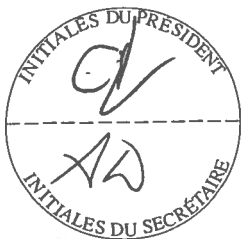
- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution  
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

12-03-16

Il est

Proposé par: M. Martin Charron

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 avril 2016 à 19 h  
à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue  
Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Carl Péloquin  
Président